



COMMUNE DE
WALHAIN

PERMIS D'ENVIRONNEMENT AVIS

Dossier n° **2009/PU1/001 – REC.PU/10.055**

NOTIFICATION de l'arrêté ministériel suite aux recours contre la décision de permis unique (suivant décret du 11 mars 1999)

La Bourgmestre informe la population qu'un arrêté ministériel a été pris en date du 22 juillet 2010 stipulant le **REFUS du permis unique à la SA ALTERNATIVE GREEN** (Rue des Cooses 8 bte a à 6860 LEGLISE) pour la **construction et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Gembloux et Walhain**, aux lieux-dits Baudecet et Diquet à Walhain (3 éoliennes) et Gembloux (4 éoliennes).

La décision peut être consultée du **03 août 2010 au 24 août 2010** à l'Administration communale de Walhain, Service de l'Urbanisme, place communale, 1 à 1457 Walhain chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit **du mardi au vendredi de 9h à 11h00** ainsi que le **vendredi 20 août 2010 de 18h à 19h** ou **sur rendez-vous** (Tél. 010/653.214 – 010/653.213). La décision est disponible également sur le site web communal www.walhain.be.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt. Par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

A Walhain, le 02 août 2010

La Bourgmestre,

L. SMETS